Le G.E.P.O.P. et la chasse au gibier d'eau

Le 9 juillet 1978 le G.E.P.O.P. envoyait à tous les élus du département et des communes intéressées par la chasse au gibier d'eau, une lettre de 3 feuillets dans laquelle étaient exposées les positions du G.E.P.O.P. vis à vis de ce "sport" qui se pratique du mois de juillet au mois de mars sans interruption de jour comme de nuit (232 jours et 231 nuits).

Suite aux mauvaises conditions climatiques du printemps, nous y demandions le report d'ouverture compte-tenu du retard constaté dans les couvées locales (principalement le Colvert puisque le gibier d'eau est essentiellement migrateur).

Nous profitions de l'occasion pour renouveler notre demande d'avancement de la fermeture puisqu'en mars la chasse continue en pleine période d'accouplement ou de nidification (un diagramme explicatif était joint à la lettre).

Enfin, nous nous indignions de la persistance locale et illégale du tir de nuit (ce que les chasseurs appellent la "pratique traditionnelle") qui ne laisse aucun repos à l'avifaune européenne migratrice et qui ne permet pas de distinguer une espèce protégée d'une espèce gibier.

Parmi les réponses reçues:

Nous notons avec satisfaction la prise de position du conseil minicipal de Péronne qui approuve la position du G.E.P.O.P. et ceci en plein pays de chasse au gibier d'eau.

Certains élus d'Abbeville et d'Ault nous répondent qu'ils pensent que ce n'est pas à eux d'apprécier ces demandes; mais par ailleurs ces mêmes élus s'engagent personnellement et ouvertement dans la presse pour défendre " les pratiques traditionnelles".

Enfin des lettres "accusés de reception" dans lesquelles on prend bonne note de nos positions, l'une émanant du Ministre de l'Environnement et nous informant que nos positions sont actuellement à l'étude par les services compétents de son Département (lettre transmise par le Député de la 5° circonscription).

Y.F.

C'EST LE MOMENT DE POSER VOS NICHOIRS

Aujourd'hui on supprime tous les vieux arbres, aussi faut-il procurer aux oiseaux des creux artificiels pour se reproduire.

Dès la fin de février commence la recherche d'un territoire de nidification, il faut donc poser dès maintenant les nichoirs sur un tronc d'arbre, contre un mur en le plaçant hors de portée des chats et ... des humains.

L'implantation est importante : le trou d'envol sera dirigé vers l'est ou le sud-est

Par ailleurs, il faut nettoyer l'intérieur du nichoir tous les ans en automne.

NE JAMAIS DERANGER PENDANT LA NIDIFICATION.

Construisez vos nichoirs selon les indications ci-dessous à partir d'une planche de 1,60 m x 0,20 m et d'au moins 2 cm d'épaisseur.



